

"La Liberté  
guidant  
le peuple"  
(2017)

**Comprendre, respecter, s'engager**  
Pour vivre la démocratie locale au quotidien

### **Couverture**

"La Liberté guidant le peuple", tableau d'Eugène Delacroix (1830) réinterprété par les enfants du centre de loisirs La Marine (2017).

Les photos qui illustrent ce guide ont été réalisées majoritairement dans le cadre d'activités proposées par la Ville de Pantin. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont accepté de prêter leur image : Pantinois, agents municipaux et partenaires.



*Édito de*  
**Bertrand**  
**Kern**

Les parents avaient leur guide, les seniors aussi. Désormais, ce sont les citoyens de Pantin qui pourront trouver, dans un seul et même document, toute l'information nécessaire pour participer à la vie et au développement harmonieux de la cité.

Car à Pantin, on croit fermement que l'engagement nous concerne tous et est accessible à tous. Jeune ou moins jeune, personne seule ou vivant en famille, expert ou simple habitant, homme ou femme, de nationalité française ou non.

Un peu, beaucoup, passionnément, s'engager, ce n'est pas si difficile, il suffit de croire au collectif et de croire en l'avenir. En respectant les valeurs républicaines qui fondent l'unité de notre territoire, en vivant bien ensemble dans l'espace public, en préservant le futur de la planète, en s'investissant dans les instances de démocratie locale, en participant à la vitalité du tissu associatif.

Alors, tous et toujours plus citoyens ?

Bonne lecture,

Maire de Pantin  
Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis

# Som- maire

## **MIEUX CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT DE MA VILLE**

- 08 Comprendre l'organisation territoriale
- 14 Choisir mes représentants
- 19 Défendre les valeurs républicaines

## **ME SENTIR RESPONSABLE DE/ DANS L'ESPACE PUBLIC**

- 24 Favoriser le calme et le bien-vivre ensemble
- 33 Préserver mon environnement quotidien
- 38 Construire un avenir durable

## **M'INITIER ET PARTICIPER À LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE**

- 46 Apprendre la citoyenneté
- 52 Actif dans mon quartier
- 57 Tous citoyens

## **M'INVESTIR DANS LE TISSU ASSOCIATIF**

- 62 Découvrir les associations pantinoises
- 67 Créer et faire vivre mon association



# Mieux connaître le fonction- nement de ma ville



# Comprendre l'organisation territoriale

La citoyenneté est d'abord un sentiment d'appartenance à un ensemble qui dépasse le cadre de l'individu. Entité géographique, administrative et politique, la Ville et le territoire d'Est Ensemble se doivent de répondre efficacement aux attentes de chacun.



# Appartenir à un ensemble

Plus petit échelon territorial, les communes gèrent les services publics de proximité. Elles se regroupent en intercommunalités pour traiter les questions relatives à l'eau, aux déchets ou encore à l'urbanisme. Les communes de la Petite Couronne, dont Pantin, font également partie d'un ensemble plus large récemment créé : le Grand Paris.

## **La commune, au plus près des populations**

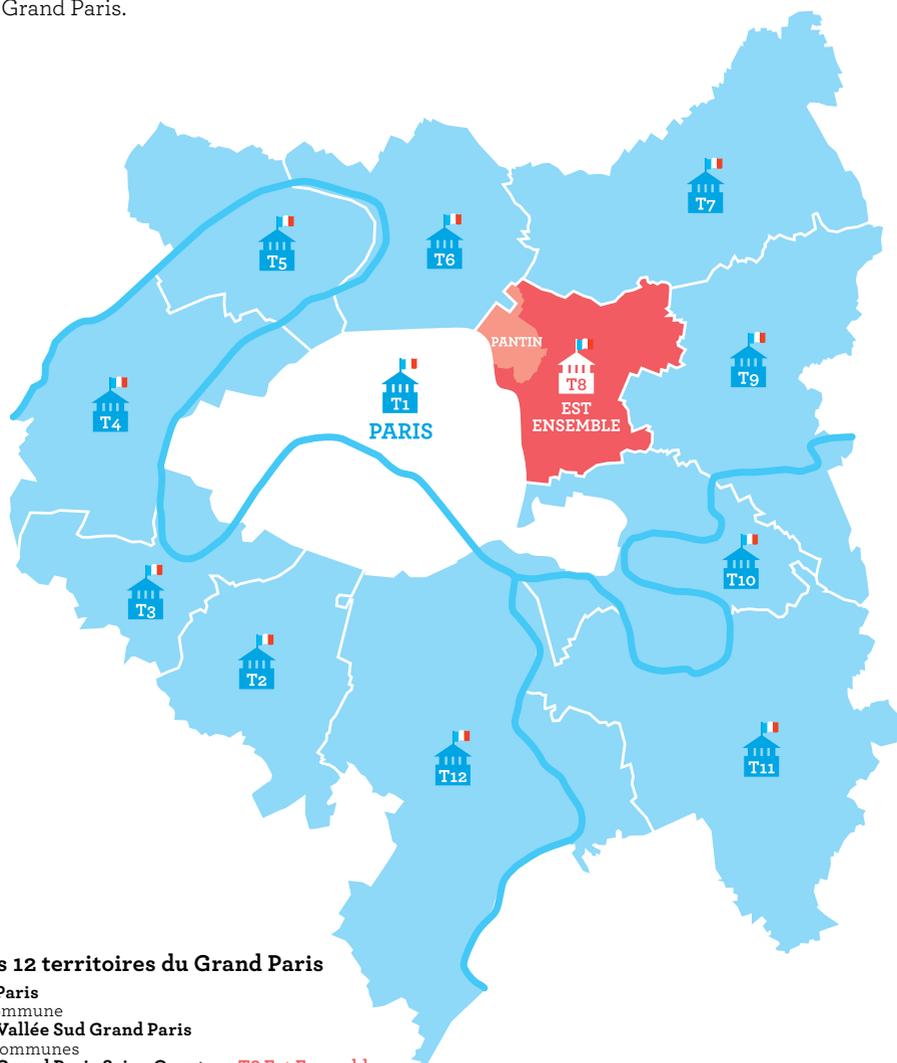
Créées lors de la Révolution française, les communes représentent l'échelon territorial le plus proche des populations. Les communes ne sont pas des services de l'État. Ce sont des collectivités territoriales indépendantes, prenant leurs propres décisions et pilotant elles-mêmes leur budget, au même titre que les départements ou les régions. Elles sont dirigées par un maire, avec l'aide d'un conseil municipal et d'une administration, chargée de mettre en œuvre les décisions.

## **Des compétences partagées**

Le Grand Paris, ses 12 territoires et les 131 communes qui les composent partagent les mêmes objectifs et agissent en concertation permanente. Chaque thématique est traitée à l'échelon jugé le plus adapté, depuis la gestion quotidienne, assurée par la Ville, jusqu'aux grands projets, notamment urbains, économiques et les infrastructures, impliquant toute la métropole.

# La cartographie du Grand Paris

Appartenant au territoire d'Est Ensemble et au Département de Seine-Saint-Denis, Pantin est l'une des 131 villes et des 12 territoires qui composent la toute jeune Métropole du Grand Paris.



## Les 12 territoires du Grand Paris

### T1 Paris

1 commune

### T2 Vallée Sud Grand Paris

11 communes

### T3 Grand Paris Seine Ouest

8 communes

### T4 Paris Ouest La Défense

11 communes

### T5 Boucle Nord de Seine

7 communes

### T6 Plaine Commune

9 communes

### T7 Paris Terres d'Envol

8 communes

### T8 Est Ensemble

9 communes

### T9 Grand Paris Grand Est

14 communes

### T10 Paris-Est Marne-et-Bois

13 communes

### T11 Grand Paris Grand Sud Est Avenir

16 communes

### T12 Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont

24 communes

# La ville et ses compétences

La ville gère la relation de proximité avec ses habitants. Elle reste un interlocuteur privilégié pour les services au quotidien et le bien-vivre dans l'espace public.

## Pantin



- 54 852 habitants (Insee 2014)
- Superficie de 5,01 km<sup>2</sup>
- Département de Seine-Saint-Denis
- 8<sup>e</sup> ville de la Seine-Saint-Denis
- Région Île-de-France



- **État civil** : mariages, déclaration de naissance, papier d'identité



- **Accueil des enfants** : de la crèche à l'entrée au collège



- **Cadre de vie** : entretien des rues, des parcs et des bâtiments municipaux



- **Solidarité** : actions à destination des familles, des seniors, des publics en difficulté et en faveur de la santé



- **Prévention et sécurité** : dans les espaces publics



- **Loisirs** : culture, sports, relations avec les associations



- **Projets de développement urbain** : construction de logements, relation avec les commerces

# Le territoire Est Ensemble, un nouvel acteur

En 2010, neuf villes, dont Pantin, se sont regroupées au sein d'une nouvelle structure : Est Ensemble. Elles ont choisi de mutualiser certaines compétences spécifiques afin de réduire la dépense publique locale et favoriser la dynamique de développement.

## Est Ensemble



- Création en 2010
- 408 000 habitants
- Superficie de 39,2 km<sup>2</sup>
- 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, **Pantin**, Romainville



- **Urbanisme :**  
transformation du territoire



- **Gestion des déchets :**  
collecte, tri et recyclage



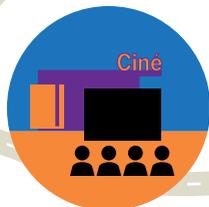
- **Gestion de l'eau**  
et assainissement



- **Développement durable :**  
préservation de la biodiversité,  
protection des milieux  
et des ressources



- **Installations sportives :**  
aménagement et entretien  
des piscines



- **Gestion des équipements culturels**



- **Développement économique et emploi :**  
création d'entreprise, aide à la recherche,  
à la formation et l'insertion

## Les autres échelons territoriaux

D'autres strates territoriales existent, dont les compétences s'exercent dans des domaines plus ou moins proches de ceux de la commune et du territoire : le département, la région et, depuis 2016, la Métropole du Grand Paris.

Rapide passage en revue de la carte d'identité de ces institutions dont la réforme territoriale souhaitée par le gouvernement nommé en 2017 prévoit de modifier en profondeur le périmètre et les missions.

### Grand Paris

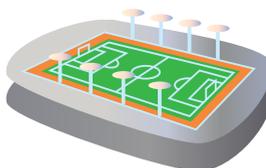
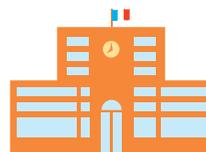
- Création en 2016
  - 7 millions d'habitants
  - Superficie de 814 km<sup>2</sup>
  - 1<sup>er</sup> métropole de France
  - 131 communes dont Pantin
  - 12 territoires dont Est Ensemble
- [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

### Région Île-de-France

- 11,8 millions d'habitants
  - Superficie de 12 012 km<sup>2</sup>
  - 8 départements dont la Seine-Saint-Denis
  - 1281 communes dont Pantin
- [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

### Département de Seine-Saint-Denis

- 1,5 million d'habitants
  - Superficie de 236 km<sup>2</sup>
  - 40 communes dont Pantin
- [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)



# Choisir mes repré- sentants

Tous les six ans, les élections municipales sont l'occasion de renouveler l'équipe politique chargée de gérer la ville. Un moment important pour décider des grandes orientations qui dessinent la ville de demain.



# Exprimer mon opinion

Temps fort de la vie démocratique, le vote est l'expression de la volonté citoyenne. Il permet de choisir librement ses représentants, d'exprimer au travers de ce choix, sa vision de la société. Un droit important, à faire valoir dès 18 ans.

## Pôle Population et Funéraire

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 10 /  
01 49 15 41 11  
Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi 8h30-12h et  
13h30-17h, jeudi 13h30-  
17h, samedi 8h30-12h

## Le recensement, une démarche chargée de sens

Se faire recenser est le premier acte citoyen de la vie d'un jeune. Indispensable notamment pour pouvoir ensuite se présenter aux concours et examens d'État, cette démarche doit être accomplie dans les trois mois suivant le 16<sup>e</sup> anniversaire pour les adolescents nés français, ou dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité pour les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans. Le recensement concerne aussi bien les filles que les garçons et permet de participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit d'office à 18 ans sur les listes électorales.

## L'inscription sur les listes électorales

Cette formalité est indispensable pour pouvoir voter. À 18 ans, cette inscription se fait automatiquement pour tous les jeunes ayant été recensés. Dans les autres cas, n'attendez pas qu'une élection se présente pour vérifier que vous figurez bien sur les listes. Pour vous inscrire, il vous suffit de vous présenter au pôle Population et Funéraire en mairie ou dans votre maison de quartier, avec les documents suivants :

- formulaire adéquat (disponible sur Internet) ;
- justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- pièce d'identité.

Si vous déménagez, y compris dans la même commune, vous devez effectuer une nouvelle inscription sur les listes électorales à votre nouvelle adresse. Pour cela, la même démarche que pour une première inscription est nécessaire.

Votre carte d'électeur vous est ensuite envoyée par courrier à votre domicile et est renouvelée tous les 3 à 5 ans. En cas de perte ou de vol, vous devez en faire la déclaration en mairie.



### La Journée défense et citoyenneté

Avant 18 ans, chaque citoyen français est convoqué à la Journée défense et citoyenneté.

Au programme : le fonctionnement de la défense nationale, les droits et devoirs du citoyen français ou encore les diverses formes d'engagement volontaire (service civique par exemple). Le certificat remis à l'issue de la journée doit être présenté lors des concours et examens d'État (baccalauréat, permis de conduire, etc.).



## Le jour du vote

Chaque citoyen est rattaché à un bureau de vote dans sa commune. À Pantin, ils sont au nombre de vingt-trois, répartis dans la ville. Celui-ci est mentionné sur la carte d'électeur.

Le jour du scrutin vous devez vous rendre à votre bureau de vote de rattachement muni de :

- votre carte d'électeur ;
- une pièce d'identité.



**Commissariat de police**  
14/16, rue Eugène et  
Marie-Louise Cornet  
(tél.) 01 41 83 45 00  
Du lundi au vendredi  
8h-20h  
Samedi 8h-18h

**Tribunal d'instance  
de Pantin**  
41, rue Delizy  
(tél.) 01 48 44 99 26  
Lundi 13h15-16h15  
Mardi au jeudi 9h-12h15  
et 13h15-16h15  
Vendredi 9h-12h15

Vous prévoyez d'être absent le jour des élections ? Vous pouvez, jusqu'à la veille du scrutin, mandater un autre électeur de votre commune pour vous représenter. Cette formalité s'accomplit à la mairie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance de votre domicile ou lieu de travail. Vous devez présenter les documents suivants :

- formulaire de demande de procuration ;
- pièce d'identité ;
- nom, date de naissance et adresse du mandataire.

# Impulser et décider : le conseil municipal

Le maire gère la commune en étroite collaboration avec les conseillers municipaux. Bien qu'il dispose de prérogatives spécifiques, toutes les grandes décisions font l'objet d'un vote en conseil municipal. Leur mise en application sur le terrain revient aux agents de l'administration communale.

## Un conseil municipal choisi par les citoyens

Tous les 6 ans, lors des élections municipales, les citoyens choisissent l'une des listes qui leur sont proposées en fonction de leur programme. Chaque liste comprend autant de noms que de postes de conseillers municipaux à pourvoir (45 à Pantin). À l'issue du scrutin, le conseil municipal est constitué en fonction des suffrages obtenus par chaque liste. Le maire est élu par et au sein du conseil municipal lors de la première séance. Ce vote se fait au scrutin secret.

Des adjoints (13 à Pantin) et des conseillers délégués sont choisis parmi les élus. Travaillant au plus près des agents communaux, ils ont pour mission de définir et impulser des orientations politiques, de piloter les différents aspects de la vie locale et de représenter le maire auprès d'instances (conseils d'école, Pantin Habitat...). Ils siègent aussi aux commissions d'attribution (places en crèche, logement social...).



**Le conseil de territoire**  
11 élus pantinois dont le maire exerce aussi la fonction de conseiller territorial auprès d'Est Ensemble. Chargés de défendre les intérêts des Pantinois, ils travaillent en étroite collaboration avec les représentants des huit autres communes de l'agglomération. À Pantin, c'est le maire qui est désigné pour siéger au conseil métropolitain du Grand Paris pour représenter les Pantinois.

## **Les séances du conseil, au cœur de toutes les décisions**

Le conseil municipal pantinois se réunit en moyenne toutes les 6 semaines et environ 7 fois/an. Les questions figurant à l'ordre du jour sont abordées une à une : budget de la ville, cessions et acquisitions de biens, attribution de subventions aux associations, engagements financiers dans le cadre des marchés publics... Durant la séance, les élus délibèrent sur les affaires de la commune.

Les séances du conseil municipal sont publiques. Seuls les élus s'y expriment, mais chaque Pantinois est en droit d'y assister. L'ordre du jour et le compte-rendu de chaque séance sont consultables sur le site internet de la ville.



A bronze statue of Lady Justice, blindfolded and holding scales, standing on a wooden desk with books. The statue is the central focus, with a blue circular graphic overlay on the left side containing text. The background is a blurred office setting with a window and papers.

# Défendre les valeurs républicaines

Creuset universel, socle sur lequel reposent toutes les politiques, les valeurs républicaines gouvernent l'action des collectivités. Et constituent les principes fondateurs de la citoyenneté.

# Partager les principes de la République

Nées pendant la Révolution française, en même temps que la devise de la Nation – liberté, égalité, fraternité –, symboles d'un État laïc et républicain, les communes françaises ont le devoir de donner un sens à ces valeurs. Garanties d'un traitement égalitaire de tous les citoyens, elles veillent au respect des droits et des devoirs de tous.



## La loi de 1905

La loi de séparation des Églises et de l'État repose sur cinq principes : le droit de croire ou de ne pas croire, d'adhérer, de changer ou de renoncer à une religion, le libre exercice des cultes, la liberté de ne pas pratiquer, de refuser les dogmes et prescriptions religieuses, la séparation totale de l'État et des organisations religieuses, l'égalité de traitement de tous les citoyens, qu'ils aient ou non une religion, par les collectivités et les services de l'État.

## Des politiques publiques équilibrées et attentives

Contribuer à l'émancipation de chaque citoyen, quelles que soient sa condition et son origine ; faire en sorte que tous bénéficient d'un accès égal à l'éducation, à la culture ou encore au logement ; favoriser les échanges, le partage et l'entraide... Les politiques publiques menées à Pantin se veulent équilibrées, attentives, soucieuses de toutes les populations, y compris les plus exposées socialement. L'objectif ? Donner à chaque Pantinois les mêmes chances de bâtir librement son avenir.

## La laïcité, une règle pour tous

Indissociable de l'esprit républicain, le principe de laïcité est la règle dans l'espace public.

La laïcité garantit à tous, femmes comme hommes, le même traitement, le même accès aux infrastructures communales (centres de soins, écoles, espaces sportifs et culturels). La neutralité est un principe qui régit le fonctionnement de l'administration communale.



**Pour en savoir plus** sur le cadre juridique de la laïcité dans les services publics  
[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)  
(mots clés : laïcité + application)

## Un défenseur des droits entre les citoyens et l'administration

**Médiateur de la ville**  
7, rue de la Liberté  
(tél.) 01 49 15 70 55

Un médiateur municipal directement rattaché au maire est chargé de régler les différends opposant les citoyens à l'administration locale. Ce tiers neutre et indépendant a pour mission de faire valoir les droits des usagers et de rechercher, autant que possible, des solutions amiables. Depuis 2017, son champ d'intervention est élargi aux questions de discrimination.



**QUESTION À UNE ÉLUE :**  
**EMMA GONZALEZ SUAREZ**

**conseillère municipale déléguée à l'Intergénération, à l'Égalité des droits, à l'Égalité femmes/hommes et à la Lutte contre les discriminations**

### **Quelles actions concrètes pour favoriser l'Égalité des droits ?**

*L'engagement de la ville de Pantin en faveur de l'égalité est multiforme et s'exprime aujourd'hui à travers des politiques publiques véritablement locales.*

*Offrir des solutions de relogement aux femmes victimes de violences conjugales, favoriser la mixité dans les pratiques sportives, travailler dès le plus jeune âge sur la déconstruction des clichés, veiller à l'égalité professionnelle au sein de notre administration, sont autant d'actions concrètes menées dans le Plan local pour l'égalité femmes/hommes adopté en mars 2016.*

*Pour donner une visibilité forte à ces actions, valoriser les acteurs et les projets, nous avons institué un rendez-vous annuel autour du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. Ateliers, spectacles, conférences... sur le thème de l'égalité pour tou(te)s sont au programme de la Semaine de l'égalité à Pantin.*



**Maison de la justice et du droit**



L'accès gratuit au droit, pour tous, est une composante essentielle de la vie démocratique. Gérée par Est Ensemble, la Maison de la justice et du droit regroupe en un lieu unique une permanence d'avocats et plusieurs associations spécialisées dans les droits des citoyens (droits civiques, droits des locataires et droit de la famille notamment).  
25ter, rue du Pré Saint-Gervais  
(tél.) 01 41 83 66 40  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 14h-17h

Nouveau parc Diderot (2019)  
Perspective © Penapaysages

# Me sentir responsable de/dans l'espace public





# Favoriser le calme et le bien-vivre ensemble

Partage harmonieux des  
espaces publics, cadre de vie  
paisible, agents municipaux  
dédiés : la Ville protège  
et préserve son territoire.

# Me sentir protégé

Surveiller la voie publique et assurer les conditions de la sécurité, la police municipale peut désormais s'appuyer sur un large dispositif de vidéo-protection pour assurer ses missions.

**Police municipale**  
197-201, avenue Jean  
Lolive  
(tél.) 01 49 15 71 00  
Du lundi au samedi  
7h30-22h  
Dimanche 7h-15h

## Des policiers municipaux au service de la commune

Installés au cœur de la ville, les 30 agents de la police municipale pantinoise ont une double mission. Mandatés pour faire respecter les arrêtés pris par le maire, ils ont aussi toute latitude pour intervenir sur les flagrants délits. En parfaite coordination avec la police nationale, ils se chargent également de l'enlèvement des épaves et des véhicules en stationnement gênant.



**Commissariat de police**  
4-6, rue Cornet  
93500 Pantin  
(tél.) 01 41 83 45 00

Pantin  
+

## Une brigade canine à vocation défensive

La police municipale s'est dotée d'une brigade canine. Exclusivement dédiée à la défense, cette brigade permet de séparer des protagonistes qui en sont venus aux mains ou de désamorcer des situations potentiellement conflictuelles. Elle constitue également, auprès des équipes de terrain, une présence rassurante et dissuasive. En compagnie de maîtres spécialement formés, ces agents à quatre pattes arpentent les rues de la ville quotidiennement, l'après-midi et en soirée.

**Brigade canine**  
197-201, avenue Jean  
Lolive  
(tél.) 01 49 15 71 00



## **La vidéo-protection : une présence discrète et efficace**

Très appréciées des riverains, les 50 caméras de vidéo-protection réparties dans la ville permettent de réduire significativement les risques de cambriolage et les nuisances dans l'espace public. Transmises au tout nouveau centre de supervision urbain situé dans les locaux de la police municipale, les images sont analysées en direct par des agents spécialement formés, puis stockées en vue d'un éventuel usage ultérieur.

Mises à la disposition de la police nationale, elles peuvent en effet faire l'objet de consultations ciblées dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

## Des agents au plus près des populations

Vêtus de bleu foncé à l'image des agents de la police municipale, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ont pour première mission de constater et de verbaliser les infractions aux règles de stationnement. Constituant une vraie présence dans les rues de la ville, ils ont un rôle dissuasif et contribuent à lutter contre la petite délinquance. Ils ont aussi pour mission de renseigner et d'orienter les citoyens.

Dans les parcs et squares, un service de gardiennage est également assuré par des agents municipaux. Outre l'ouverture et la fermeture des accès, ces derniers veillent au respect de la réglementation. Idéalement placés pour repérer les équipements défectueux, ils assurent également une mission de veille technique.

**Agents  
de surveillance  
de la voie publique**  
197-201, avenue Jean  
Lolive  
(tél.) 01 49 15 71 00  
Du lundi au samedi  
7h30-22h  
Dimanche 7h-15h



**QUESTION À UNE ÉLUE :**  
**FRANÇOISE KERN**

**adjointe au maire  
déléguée à la Prévention,  
à la Citoyenneté et à la Sécurité**

***Quel rôle peuvent avoir les enfants dans la sensibilisation aux gestes citoyens ?***

*Le partage des règles et des valeurs nous rassemble.  
Et les enfants ont un rôle important à jouer.*

*Pour moi, c'est sur l'espace public que s'exerce plus qu'ailleurs la rencontre avec l'autre, l'apprentissage de ce savoir vivre essentiel qui permet à chacun de respecter et d'être respecté. Grâce aux liens tissés avec l'école, la ville aide les enfants à expérimenter le réel. En traversant au feu vert, je me sens en sécurité sachant que l'automobiliste va respecter l'arrêt imposé. Si le bonhomme est rouge, c'est moi qui m'arrête pour que l'automobiliste poursuive son chemin.*

*Comme le chercheur P. Meirieu, je pense que nous avons le devoir de "créer les conditions des apprentissages. Il nous revient de créer des espaces de sécurité dans lesquels un sujet puisse oser faire quelque chose qu'il ne sait pas faire pour apprendre à le faire".*

### Espace Médiation

49/51, rue des Sept  
Arpents  
(tél.) 01 49 15 71 09 /  
06 13 20 39 29  
Du lundi au vendredi  
16h30-19h30 et sur  
rendez-vous 19h30-21h  
Sur le terrain 7 jours/7  
16h-00h

## Me sentir rassuré

Créer du lien et permettre le dialogue, prévenir les désordres et favoriser le calme dans les parcs et les squares, la Ville agit pour la tranquillité publique.

### Des médiateurs pour désamorcer les conflits

Sept jours sur sept, de 16h à minuit, les 7 médiateurs de nuit pantinois vont à la rencontre des populations en situation de détresse dans les rues de la ville, les espaces publics et les halls des résidences collectives. Ils sont mandatés pour désamorcer les conflits, favoriser le dialogue et orienter les personnes demandeuses vers la police municipale, ou encore la Maison de la justice ou du droit. Aujourd'hui, les médiateurs interviennent sur deux secteurs de la ville Hoche-Église et Quatre-Chemins.

Pantin  
+

## L'espace Médiation, pour apaiser les relations de voisinage

Basé rue des Sept Arpents, le nouvel espace Médiation est un lieu privilégié pour l'aide à la résolution des conflits de voisinage. Tapage nocturne, problèmes de mitoyenneté ou encore non-respect des horaires autorisés pour les travaux : chaque jour, un coordinateur accueille les citoyens cherchant une solution amiable pour faire cesser des nuisances causées par leurs voisins. Grâce à leur écoute et à leurs conseils avisés, une issue positive est trouvée dans 50 % des cas.



**QUESTION À UNE ÉLUE :**  
**LOUISE-ALICE NGOSSO**

## **conseillère municipale déléguée à la Médiation urbaine**

### ***Peut-on évaluer l'action des médiateurs urbains ?***

*Cette question peut se traiter en mesurant l'écart entre les moyens financiers et humains dédiés à leur fonctionnement et les résultats de leur activité. On tiendrait alors un tableau de bord qui renseigne sur la contribution des médiateurs aux objectifs des politiques de prévention, de maîtrise du risque et du vivre ensemble. Il est aussi possible de laisser la parole aux médiateurs eux-mêmes, aux habitants, aux entreprises car c'est de leur vécu dont il s'agit.*

*Depuis 2010, les médiateurs parcourent nos rues à la rencontre de ceux qui sont hors des règles régissant le vivre ensemble. Ce sont 2 000 contacts par mois. Ce service est aujourd'hui labellisé et notre volonté à terme est de l'étendre à toute la ville. En attendant, les Pantinois peuvent les rencontrer dans leur nouvel espace, rue des Sept Arpents.*

**Police municipale**  
197-201, avenue Jean  
Lolive  
(tél.) 01 49 15 71 00  
Du lundi au samedi  
7h30-22h  
Dimanche 7h-15h

## Connaître et respecter le cadre réglementaire

La loi accorde au maire la possibilité de prendre unilatéralement des décisions applicables à tout ou partie de la population du territoire communal. Souvent relatifs à la prévention des troubles dans l'espace public, ces arrêtés concernent de nombreux domaines. Ils donnent lieu à verbalisation en cas d'infraction.

### Le dispositif réglementaire

Règles du stationnement alterné, jours de marché, horaires d'ouverture des débits de boissons ou encore hauteur des clôtures... chaque commune est libre de fixer, via des arrêtés municipaux, ses propres mesures tant que celles-ci restent en accord avec la loi. Les citoyens concernés sont tenus de les respecter et la Ville est habilitée à mettre en œuvre les moyens de les faire appliquer. Les arrêtés municipaux ne doivent en aucun cas porter atteinte aux libertés individuelles ou à l'égalité entre les citoyens. Ils sont complémentaires des dispositifs réglementaires applicables à l'échelle nationale tels que le Code de la route.

### En cas d'infraction

Utilisation abusive de l'espace public, nuisances sonores, incivilités, non respect des arrêtés municipaux... les contrevenants s'exposent, selon les cas, à un rappel à l'ordre ou à une amende. Un tableau des infractions, dans lequel celles-ci sont classées en fonction de leur gravité, est disponible sur le site internet de la Ville de Pantin. Le montant de l'infraction est à régler dans les meilleurs délais, sous peine de majoration.



**La différence entre un arrêté et une loi**  
Une loi résulte d'un vote du Parlement – l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle s'impose à tous les citoyens, partout sur le territoire français.

Un arrêté municipal est une décision prise par le maire d'une ville. Il s'applique uniquement sur le territoire de la commune et, selon les cas, peut concerner toute la population ou une partie seulement. Les domaines susceptibles d'être encadrés par des arrêtés sont ceux qui relèvent des compétences de la mairie, et notamment du pouvoir de police du maire : stationnement, troubles à l'ordre public, etc. Ils ne peuvent en aucun cas s'opposer à une loi.



## **La vidéo-verbalisation**

Stationnement gênant ou dangereux, véhicules garés en double file causant des embouteillages sur les secteurs clés de la ville : des agents assermentés et agréés sont autorisés à verbaliser les contrevenants à distance, à partir des photos des plaques d'immatriculation captées par les caméras de vidéo-protection. Permettant de sanctionner une infraction même de courte durée, ce nouveau dispositif de vidéo-verbalisation laisse les policiers municipaux libres de se concentrer sur leur cœur de métier : la sécurité des personnes et des biens.

# Être acteur du vivre ensemble

Des parcs à la voirie, la Ville bâtit chaque jour un cadre de vie plus accueillant. Néanmoins, chacun a un rôle à jouer pour que les espaces communs demeurent agréables pour tous. Le lien entre une commune et ses citoyens se nourrit de réciprocité.

## Le partage de la voie publique

Piétons, cyclistes, automobilistes, transports collectifs : premier espace partagé, la voie publique nécessite l'attention de tous. La Ville multiplie les aménagements pour faciliter et sécuriser les déplacements. Mais pour que chaque citoyen, jeune ou plus âgé, motorisé ou non, trouve sa juste place et se sente bien dans les rues de Pantin, le respect des règles de circulation et de stationnement est indispensable.

## Le respect des équipements

La Ville est garante du bon fonctionnement et de l'entretien de tous les éléments structurant l'espace public : voirie, éclairage, réseaux sous-terrain, borne incendie... Toute dégradation volontaire est susceptible de sanction.

## L'utilisation des espaces collectifs

Berges du canal, parcs et squares, rues et places... les espaces publics appartiennent à la population dans son ensemble. Indispensables dans un environnement urbain dense, ils offrent de multiples possibilités de se réunir, de pratiquer une activité, de se détendre ou tout simplement de profiter d'un moment de repos dans un cadre agréable et paisible. À condition cependant que chacun les utilise dans le respect des lieux et de la quiétude des voisins.

# Préserver mon environ- nement quotidien

Parce que l'espace public appartient à tous, en prendre soin est une nécessité commune, à partager entre les services municipaux et les habitants.

Bienvenue dans  
votre déchèterie  
mobile



Est  
Ensemble  
Grand Paris



## Infos déchets



(tél.) 0 805 055 055  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 et 13h30-  
17h

### Déchèterie mobile

41, rue Denis Papin  
2<sup>e</sup> samedi du mois  
9h-13h

### Signalement d'un problème

Astreinte de nuit  
(tél.) 01 49 15 40 05  
7 jours / 7 16h30-8h

# Profiter d'un cadre de vie soigné

Garantir la propreté des parcs et des rues, entretenir la voirie, s'assurer que les bancs et l'éclairage public demeurent en bon état, entretenir les massifs et les jardinières qui ornent la ville... Plus de 100 agents municipaux veillent à la qualité de votre cadre de vie.

## La propreté des rues au quotidien

Du cantonnier assurant la propreté des trottoirs aux équipes mécanisées qui lavent la voirie au moins une fois par semaine, 60 agents municipaux se relaient 7 j/7 pour nettoyer la ville. Salage des rues en période de gel, collecte des feuilles mortes à l'automne... les équipes d'entretien font le maximum pour offrir un cadre de vie agréable. Elles travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues d'Est Ensemble, territoire de la métropole du Grand Paris, et des prestataires extérieurs, chargés de débarrasser la ville des tags sauvages et des déjections canines.



## La collecte des déchets

Depuis 2011, Est Ensemble gère la collecte et le tri des déchets. Le ramassage des poubelles domestiques a lieu du lundi au samedi. Celui des encombrants est organisé deux fois par mois. Des dispositifs spécifiques existent pour le dépôt des déchets toxiques, végétaux et industriels. Par arrêté, la Ville prévoit des sanctions financières pour les dégradations et les incivilités.

## Des équipements toujours fonctionnels

Trois surveillants de voirie accompagnent sur le terrain les concessionnaires (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de fibre, de téléphonie et d'assainissement) et veillent à l'entretien des trottoirs et des chaussées. Des feux tricolores à l'éclairage nocturne, des bancs aux potelets bordant les trottoirs, les huit agents de la régie voirie gardent en permanence un œil sur le mobilier urbain. Remplacement des corbeilles, marquage des rues, réparation des nids de poule et autres dégradations : ces techniciens polyvalents veillent dans l'ombre à la sécurité et au confort de tous.



### Le street art

Graffiti, pochoir, mosaïque ou encore installation : le street art est un mouvement artistique contemporain, s'exprimant dans la rue et les espaces publics. Contrairement au simple tag, il n'a jamais vocation à vandaliser. Au contraire, il incite à poser un regard différent sur notre environnement urbain.



### QUESTION À UN ÉLU :

DIDIER SÉGAL-SAUREL

## conseiller municipal délégué à la Propreté

### Une ville propre, c'est possible ?

*La propreté, c'est l'affaire de tous, mais c'est aussi l'effort de chacun. Toute l'année, quel que soit le quartier de Pantin, quelle que soit la saison, les agents de la propreté nettoient nos rues afin de les rendre plus agréables à tous.*

*La propreté c'est, avant tout, respecter l'espace public partagé.*

*Pour cela, la commune met en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires. Des engins de nettoyage les plus sophistiqués au déploiement des corbeilles de rue et des sacs pour les déjections canines, en passant par l'initiation des enfants des écoles aux gestes de propreté au quotidien, les actions de la ville sont nombreuses. En tant que citoyens, abstenons-nous de jeter au hasard : papiers, cigarettes, canettes, encombrants... En préservant notre environnement, nous préservons notre qualité de vie !*



### Déchèteries

**\_Bondy**

85, avenue du 14 juillet  
Du lundi au samedi  
9h30-12h et 14h-18h  
Dimanche 9h30-12h30

**\_Montreuil**

127, rue Pierre de  
Montreuil  
Du lundi au vendredi  
12h30-19h  
Samedi 10h-19h  
Dimanche et jours fériés  
9h-13h

**\_Romainville**

62, rue Anatole France  
Du lundi au samedi  
8h-19h45 (1<sup>er</sup> oct.-30 avr)  
8h-20h45 (2 mai-30 sept)  
Dimanche et jours fériés  
8h-16h45

## LES PRINCIPAUX PARCS

### **Parc des Courtilières**

Au cœur du Serpentin  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h

### **Parc Diderot**

Rue Gabrielle Josserand  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h

### **Parc du 19 mars 1962**

Quai de l'Ourcq  
Ouvert en continu

### **Parc Stalingrad**

102, avenue Jean Lolive  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h

### **Parc de la Manufacture de Tabacs**

140, avenue Jean Lolive  
6h-20h

### **Mail Charles de Gaulle**

Entre le canal de l'Ourcq  
et l'avenue Jean Lolive  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h

### **Parc Henri Barbusse**

Voie de la Résistance  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h

### **Parc de la République**

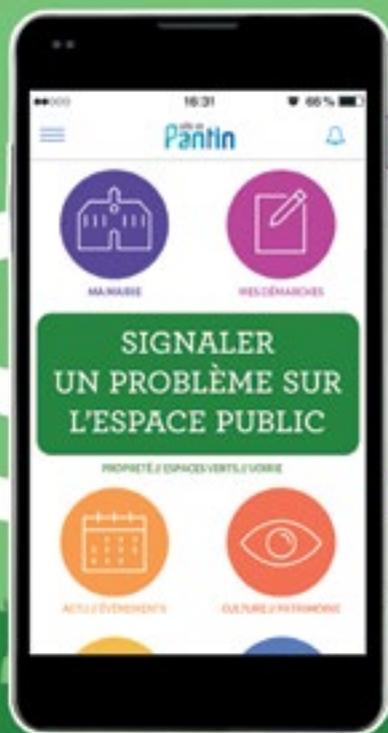
Voie de la Résistance  
Du 15 mai au 15 octobre  
8h-21h  
Du 16 octobre au 14 mai  
9h-18h



## Des espaces verts toujours plus conviviaux

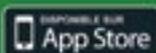
Forte d'une troisième fleur obtenue lors de l'édition 2015 du concours des villes fleuries, Pantin démontre chaque année davantage son engagement en faveur de l'environnement. Les 20 parcs et jardins du territoire auront tous été rénovés d'ici à 2020. Jeux pour enfants, coins lecture, parcours de santé : chaque espace vert possède son atmosphère bien à lui. Bientôt, ce sera au tour du parc Diderot et du parc des Courtilières de dévoiler leur nouveau visage.

Envie de grands espaces ? Les 64 hectares de la Corniche des forts sont en train de se transformer en base de loisirs. De nouvelles pistes cyclables bordent les berges du canal de l'Ourcq, permettant de rallier, en toute sécurité, la Cité des sciences de la Villette. Et quatre jardins partagés accueillent désormais les adeptes du jardinage.



**UTILE & FACILE  
AU QUOTIDIEN**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI DE LA VILLE



A photograph of a park with a child playing on a wooden structure, overlaid with a blue circular graphic containing text. The background shows a lush green park with trees and a child in a red shirt playing on a wooden play structure. The foreground has a branch with green leaves and small white flowers.

# Construire un avenir durable

La Ville est engagée depuis longtemps dans une démarche de développement durable qui se décline dans tous les champs d'action municipale. En 2017, l'écologie est un axe prioritaire d'investissement.

# Profiter d'une ville plus verte et économe en énergie

Plusieurs fois récompensée pour ses actions en matière de développement durable, la Ville agit pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et accompagner le changement climatique. Son Plan climat air énergie territorial (PCAET) formalise plus de 30 objectifs, en cours de réalisation ou à venir.

**Mission  
Environnement  
et Développement  
durable**

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 41 77  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 14h 17h30

## Un bâti plus respectueux

Tous les bâtiments publics font l'objet de travaux d'isolation thermique, et les constructions nouvelles ou réhabilitées font appel à des énergies renouvelables (chauffage, production d'eau). Le Plan climat prévoit en outre la mise en place d'une charte d'éco-construction pour l'ensemble du bâti collectif, ainsi qu'un recours croissant à des matériaux biosourcés - tels que le bois ou la paille - et à la production d'énergies renouvelables.

## Une facture énergétique allégée

Actions pédagogiques ou moments conviviaux, tous les gestes verts sont encouragés. Piloté par Est Ensemble et l'association MVE (Maîtrisez votre énergie), le défi « Familles à énergie positive » permet chaque année à plusieurs foyers pantinois de bénéficier d'un accompagnement pour économiser jusqu'à 15 % sur leurs factures d'énergie et d'eau. Il prévoit en outre la distribution d'accessoires écoénergie pour les foyers les plus démunis et un dispositif d'accompagnement des habitants à la réhabilitation de leur logement à moindre coût.

## Du vert dans tous les espaces

Agrandissement et rénovation des parcs et des squares (matériaux recyclés, gestion de l'eau maîtrisée, zéro pesticides...), transformation de friches en jardins partagés, Plan local d'urbanisme limitant les espaces constructibles... : en milieu densément peuplé, chaque parcelle de nature supplémentaire compte. Avec le permis de végétaliser l'espace public et les incitations à verdir et à fleurir les parcelles privées, la Ville engage chaque citoyen à faire siennes ces préoccupations. Et s'enrichit chaque année d'une centaine d'arbres et de milliers d'arbustes et de plantes fleuries.



**QUESTION À UNE ÉLUE :**  
**CHARLINE NICOLAS**

## **adjointe au maire déléguee au Développement durable et à l'Environnement**

### **Comment Pantin lutte-t-elle contre le défi climatique ?**

*La lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous et de chacun. C'est la politique des grandes mutations et celle des gestes quotidiens. C'est une responsabilité et une formidable opportunité pour un territoire. Depuis 10 ans, la ville a une forte ambition en la matière. Elle a réduit la facture énergétique de ses bâtiments, développé les mobilités douces telles le vélo, sensibilisé des centaines d'écoliers à la protection de l'environnement... À terme, il s'agit d'être autonome par rapport aux énergies fossiles et ainsi améliorer la qualité de vie dans notre ville. Les projets ne manquent pas : rénovation thermique des logements dégradés, végétalisation des espaces publics et du bâti, développement de l'écoconstruction et de l'agriculture urbaine. Pantin doit viser l'exemplarité.*

# Consommer responsable

Sensibiliser les populations à une meilleure gestion des déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, privilégier le bio et les productions locales, synonymes de meilleure qualité et de kilomètres parcourus en moins... à Pantin, l'écocitoyenneté est même enseignée dans les écoles.

Mission  
Environnement  
et Développement  
durable  
Voir p. 39

## Une attention renforcée en milieu scolaire

Les écoles pantinoises sont dotées de composteurs, permettant d'initier les élèves à la valorisation des déchets alimentaires, tandis que des actions de sensibilisation au gaspillage sont régulièrement menées.

D'ici à 2020, les menus des cantines seront à hauteur de 20 % composés de produits bio ou d'origine régionale, avec l'objectif affiché de tendre vers l'autonomie alimentaire - approvisionnement uniquement auprès de producteurs et éleveurs localisés dans un rayon de 100 km -. Les différents marchés pantinois s'efforcent également d'accueillir de plus en plus de producteurs afin de renforcer l'offre de produits bio ou en circuit court.

Des ateliers de sensibilisation à la biodiversité et à l'environnement sont proposés dans les classes et pendant la pause méridienne. Du cours de jardinage à la découverte du monde des abeilles, en passant par l'apprentissage du tri sélectif, c'est 100 % des écoles et centres de loisirs pantinois qui profitent des actions éducatives.

## Des déchets moins nombreux et mieux valorisés

Le déchet le plus simple à gérer est celui... qu'on ne produit pas. La Ville travaille donc main dans la main avec Est Ensemble pour diffuser de bonnes pratiques au sein de la population, mais aussi des professionnels. L'installation de « composteurs de quartier » enrichira bientôt le parc existant au bas des immeubles.



## Me déplacer autrement

À pied, à vélo, en covoiturage ou en véhicule partagé... la municipalité multiplie les initiatives pour proposer à chaque Pantinois une offre de transports alternative pour ses trajets quotidiens. Au bénéfice de tous.

### **Les circulations douces au cœur de la vie**

Dans le cadre du Schéma communal d'aménagement cyclable (SCAC), la Ville continue d'étendre son réseau de pistes et de bandes cyclables. Les « zones 30 », où toutes les mobilités se côtoient, se multiplient. L'expérimentation du Pédibus – principe d'accompagnement à pied des écoliers par des parents volontaires – est programmée, tout comme la fermeture dominicale des quais de l'Aisne et de l'Ourcq aux véhicules à moteur. À plus long terme, la mise en place d'une navette fluviale est également à l'étude.

### **Des modes de transports collaboratifs dans toute la ville**

Réduire le nombre de véhicules polluants en milieu urbain passe par une offre qualitative de transports collectifs, mais pas seulement. Le covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail et la mise à disposition de véhicules partagés (Vélib' et Autolib') contribuent à améliorer la qualité de l'air. Pour permettre à chaque Pantinois d'en profiter, la desserte de tous les quartiers est prévue, et la Ville favorise l'implantation de services de réparation de cycles sur son territoire.

# Vivre dans une commune en quête d'exemplarité

Depuis plus d'une décennie, Pantin a entrepris de verdir non seulement son bâti, mais aussi ses pratiques. Des véhicules communaux à l'éclairage, en passant par la commande publique, elle recherche l'exemplarité sur le plan environnemental.

## Des déplacements mutualisés, un parc renouvelé

Depuis 2013, dix véhicules anciens de la flotte municipale ont été remplacés par des modèles neufs ou récents, moins énergivores, plus silencieux et surtout moins polluants. Quatre sont électriques, un hybride, trois roulent au GPL et deux au GNV.

À terme, l'objectif est de réduire le parc en rationalisant et en mutualisant l'usage des véhicules communaux. Un plan de déplacement de l'administration est également en cours d'élaboration afin de favoriser le covoiturage entre agents. L'instauration d'indemnités kilométriques pour les déplacements effectués à vélo est à l'étude.

## Un éclairage public 100 % LED

Pantin est l'une des premières villes à avoir achevé l'adaptation de l'intégralité de son éclairage public. Dans les rues et les parcs, chaque candélabre ou borne lumineuse est désormais équipé de LED, permettant d'améliorer sensiblement la luminosité tout en divisant par quatre la facture énergétique liée à l'éclairage.

## Des agents mieux sensibilisés

Déplacements mieux coordonnés, réduction du nombre d'impressions papier, vigilance en matière de chauffage et d'éclairage... : des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable sont périodiquement menées auprès des agents des différents services municipaux.



# M'initier et participer à la vie démocra- tique locale





# Apprendre la citoyen- neté

Parce que la démocratie doit être, pour tous, un principe fondateur, Pantin a mis en place un véritable parcours citoyen à destination de tous les jeunes, dès l'école élémentaire.

# S'initier dès l'enfance

Valeurs républicaines, rôle des institutions, égalité des sexes... Dès neuf ans, les jeunes Pantinois sont invités à découvrir les grands principes de la citoyenneté dans les centres de loisirs de la ville. Un conseil des enfants a également été créé rien que pour eux !

## Pôle Démocratie locale

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 48 82  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h30

## Des projets centrés sur les valeurs démocratiques

Dans les écoles élémentaires depuis 2006, et désormais dans les centres de loisirs de la ville, des ateliers thématiques sont organisés pour initier les 9-11 ans (scolarisés en CM1 et CM2), à la citoyenneté et aux processus démocratiques.

Discrimination par rapport au handicap, égalité entre les filles et les garçons, valeurs et « mots » de la République, travail sur la mémoire collective... Chaque groupe d'enfants conduit un projet menant à une réalisation concrète : film, spectacle ou encore exposition.

Chacun des groupes participants a aussi la charge d'élire dans ses rangs deux ambassadeurs volontaires qui les représenteront au Conseil des enfants pantinois durant un an.

## Un conseil réservé aux enfants

### UN PARCOURS CITOYEN POUR DÉCOUVRIR LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

Invités à assister à quatre séances par an en présence de membres du conseil municipal, les 18 à 30 ambassadeurs composant le conseil des enfants participent à un parcours citoyen.

Ils sont ainsi sensibilisés à la compréhension de l'organisation d'une mairie, découvrent des lieux emblématiques (l'Élysée, le Sénat, l'Assemblée nationale), s'initient au fonctionnement des institutions de la République et découvrent ses fondements : liberté, égalité, fraternité et laïcité.

### UNE LETTRE D'INFORMATION RÉDIGÉE PAR EUX ET POUR EUX

Deux fois par an, les membres du conseil des enfants réalisent une lettre d'information, relatant les temps forts de leur expérience. Ils sont également invités à restituer le fruit de leur travail à leurs camarades de classe en fin d'année.

À l'entrée au collège, ceux qui le souhaitent peuvent poursuivre cette initiation au sein du conseil des jeunes.

### Courtilières

1, avenue Aimé Césaire  
(tél.) 01 49 15 37 22

### Haut-Pantin

17/19, rue Candale  
(tél.) 01 49 15 45 15

### Hoche

13, rue d'Estienne  
d'Orves  
(tél.) 01 49 15 39 68

### Quatre-Chemins

32, rue Sainte  
Marguerite  
(tél.) 01 49 15 39 86

Mardi, jeudi vendredi  
16h-19h, mercredi  
14h-19h, samedi 14h-18h

## Se construire en tant que citoyen

À Pantin, les structures ouvertes aux jeunes mêlent activités de loisirs éducatifs et exercice de la citoyenneté. Débats d'idées, échanges avec les élus et les services municipaux, mais aussi accompagnement de projets : tout est fait pour favoriser le plaisir de vivre ensemble, considérer les différences comme des qualités et amener les 11-25 ans à prendre sereinement leur envol.

## Un accompagnement dédié aux jeunes Pantinois

### DES ASSISES POUR MIEUX ÉCOUTER LES JEUNES ET LEUR DONNER LA PAROLE

Lors des Assises de la jeunesse, la Ville associe les jeunes Pantinois aux grandes décisions susceptibles de les concerner. Entre conférences, salons de discussion et échanges avec les services municipaux, ils sont invités à proposer des actions concrètes pour bâtir une ville qui leur ressemble.

### UNE ANTENNE JEUNESSE DANS CHAQUE QUARTIER

Véritables points de ralliement pour les collégiens et les lycéens, les quatre antennes jeunesse de Pantin accueillent les 11-17 ans chaque jour dès la fin des cours ainsi que les mercredis et les samedis après-midi, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. Création artistique, musique, photo, sport, jeux de société ou encore soirées à thème en période de vacances : un large choix d'activités, défini en concertation avec les participants, y est proposé toute l'année par une équipe d'animateurs spécialisés.

À vocation pédagogique et citoyenne, les antennes jeunesse offrent aussi un accompagnement à la scolarité, un service d'aide aux devoirs, et un espace d'expression privilégié : des débats d'idées, riches et intenses, y sont régulièrement organisés.



### Le LAB'

7/9, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 48 09  
Lundi, mardi, vendredi  
14h-18h, mercredi  
12h-20h

#### LE LAB', UN LABORATOIRE D'IDÉES

Envie de vous engager dans une aventure citoyenne, solidaire ou artistique ? De développer un projet ou, tout simplement, de participer à la naissance d'un court métrage ? Dédié aux 16-25 ans, le LAB' réunit en un seul lieu tous les services susceptibles d'accompagner les jeunes Pantinois sur la voie de l'autonomie :

- **un centre de ressources** avec ordinateurs et téléphones en libre accès ;
- **un espace de discussion** et d'échange, dédié à la création collective ;
- **une équipe d'animateurs** rompus à l'accompagnement de projet ;
- **un studio musical** et un espace vidéo ;
- **des formations** au secourisme et au baby-sitting ;
- **un espace détente** et, le week-end, des soirées tour à tour ludiques ou festives.

Chaque année, le LAB' invite ses adhérents à mener une réflexion ou une action concrète en rapport avec une thématique citoyenne.

La Ville soutient également, au moyen d'une bourse pouvant atteindre 1 500 €, différents types de projets, individuels ou collectifs, imaginés par les jeunes Pantinois. Défilé de mode, création radiophonique, initiation à la boxe en Thaïlande, soutien aux sinistrés du Népal ou immersion dans la « jungle » de Calais : certaines de ces initiatives revêtent un caractère solidaire, d'autres préfigurent un avenir professionnel.



Pantin  
+

## Le Bafa citoyen contre des heures de bénévolat

### Le LAB'

7/9, avenue Édouard  
Vaillant  
(tél.) 01 49 15 48 09  
Lundi, mardi,  
vendredi 14h-18h,  
mercredi 12h-20h

Chaque année, 35 jeunes Pantinois obtiennent leur Bafa citoyen. Cette formation aux fonctions d'animateur, nécessaire pour prendre en charge des mineurs en centres de loisirs et de vacances, est prise en charge par la Ville (80 € à la charge des jeunes). En contrepartie, chaque bénéficiaire s'engage à mener à bien un projet citoyen et à offrir 50 heures de son temps à des structures associatives. La sélection des candidatures est confiée au LAB'.

## **Une instance participative pour les 11-17 ans**

### **UN PARCOURS CITOYEN ÉLARGI À L'EUROPE**

Depuis 2007, 30 adolescents rejoignent le Conseil des jeunes pour une durée de deux ans. Encadrés par les animateurs des antennes jeunesse, ils rencontrent régulièrement les élus et se familiarisent aux règles et principes démocratiques. Leur parcours citoyen intègre également une initiation à la loi, à la justice et au droit.

### **DES SUGGESTIONS REPRÉSENTATIVES D'UNE GÉNÉRATION**

Les membres du conseil sont aussi force de proposition. Répartis en commissions, ils élaborent des projets en relation avec les préoccupations de leur génération. Ainsi, ils ont activement participé à l'aménagement des city-stades avec l'installation de points d'eau potable et l'élargissement des plages d'éclairage nocturne. Côté transports, l'idée a été émise de signaler aux piétons et aux cyclistes, au moyen de panneaux spécifiques, les commerces et bâtiments administratifs les plus proches.

### **Pôle Démocratie locale**

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 48 82  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30

# Actif dans mon quartier

Participer à l'animation de son quartier, agir au profit de tous, réfléchir aux aménagements de demain : à Pantin, la solidarité et la citoyenneté se répondent.

Conseil  
de quart  
Nouvelle  
formule !

## Je décide !

**Je choisis** 3 projets pour mon quartier

Mon 1<sup>er</sup> choix : projet n° \_\_\_\_\_

Mon 2<sup>e</sup> choix : projet n° \_\_\_\_\_

Mon 3<sup>e</sup> choix : projet n° \_\_\_\_\_

Je donne mes coordonnées pour  
**être informé(e)** et/ou **participer** à la vie du conseil  
de quartier

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Adresse (facultatif) : \_\_\_\_\_

# Porter des projets ensemble

Où qu'il réside, quelle que soit sa nationalité, chaque Pantinois âgé d'au moins 18 ans est membre de droit du conseil de son quartier. Essentielles à la démocratie locale, ces instances participatives sont étroitement associées aux décisions et aux aménagements qui les concernent.

## Pôle Démocratie locale

84/88, avenue du Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 48 82  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h30

## Cinq conseils de quartier pour relayer la parole des Pantinois

### UN APPEL À PROJETS DÉDIÉ AUX HABITANTS

Les cinq conseils de quartier de la Ville ont une double mission : impliquer les Pantinois dans les décisions qui les concernent et les inviter à porter ensemble des projets d'amélioration soumis par des habitants. Solidarité, vivre ensemble, développement durable ou encore patrimoine : le premier appel à projets, lancé à l'automne 2015, a fait émerger plus de 100 idées.

### TROIS PROJETS ÉLUS DANS CHAQUE QUARTIER

Après étude de faisabilité, 45 idées proposées dans le cadre de l'appel à projets ont été soumises au vote des habitants début 2016. Les trois initiatives arrivées en tête dans chaque quartier ont deux ans pour devenir réalité, avant le lancement de l'appel à projets suivant.

### DES IDÉES NOVATRICES POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES CITOYENS

Réseau d'entraide et épicerie solidaire dans plusieurs quartiers, club d'entraide pour entrepreneurs aux Courtillières, festival multiculturel aux Quatre-Chemins... : la majorité des projets choisis par les Pantinois visent à renforcer les liens entre les citoyens. Pilotés par les membres du bureau de chaque conseil, ils sont mis en œuvre avec l'aide de tous. Chaque résident est également convié aux assemblées plénières de son conseil de quartier.

## Favoriser la démocratie participative

Fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique, la démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir. Déjà forte de ses conseils d'habitants, la Ville de Pantin prévoit d'ouvrir à l'initiative de tous un budget participatif.

### La population au cœur de l'action municipale

La loi oblige les collectivités à informer les populations et à recueillir leur avis dès qu'un aménagement susceptible d'affecter l'environnement ou la santé est envisagé. À Pantin, des réunions publiques sont organisées en amont de tous les projets de rénovation urbaine, qu'ils concernent un quartier entier, comme récemment celui du Port, un parc ou même le plan de stationnement.

Les réunions publiques ne sont pas seulement informatives, elles sont aussi l'occasion de répondre aux questions et aux suggestions émises par les habitants. Durant les travaux et les transformations, plusieurs points d'étape permettent de mesurer l'avancement du projet.

Au moins une fois par an, dans le cadre des réunions « Bonjour monsieur le maire », le maire rencontre les habitants dans leur environnement quotidien et recueille leurs questions et suggestions.



Pantin  
+

## Un budget participatif pour financer les projets des habitants

Dès 2018, une partie du budget de la Ville consacré aux aménagements dans les différents quartiers deviendra participative comme à Paris, Grenoble ou Rennes : l'enveloppe allouée servira à financer des propositions de travaux d'investissements émises par les habitants pour améliorer leur cadre de vie.

Chaque année, les Pantinois seront invités à élire les projets qui bénéficieront de ce financement participatif. Création d'une aire de jeu ou aménagement paysager ? Fleurissement ou action solidaire ? Ce concept innovant poursuit un double but : impliquer encore plus étroitement les citoyens dans la gestion de leur ville, et les amener à mieux mesurer le coût réel de chaque amélioration pour la communauté.

## Une démarche de concertation en continu

Organisation du futur Écoquartier, réaménagement des grands parcs de la ville, transformation de rues... Nombre de projets se décident en concertation fine avec les habitants, appelés à choisir entre différents scénarios via un questionnaire largement diffusé (boîtes aux lettres, marchés, site Internet de la Ville). Les élus mettent ensuite en œuvre les souhaits des riverains.

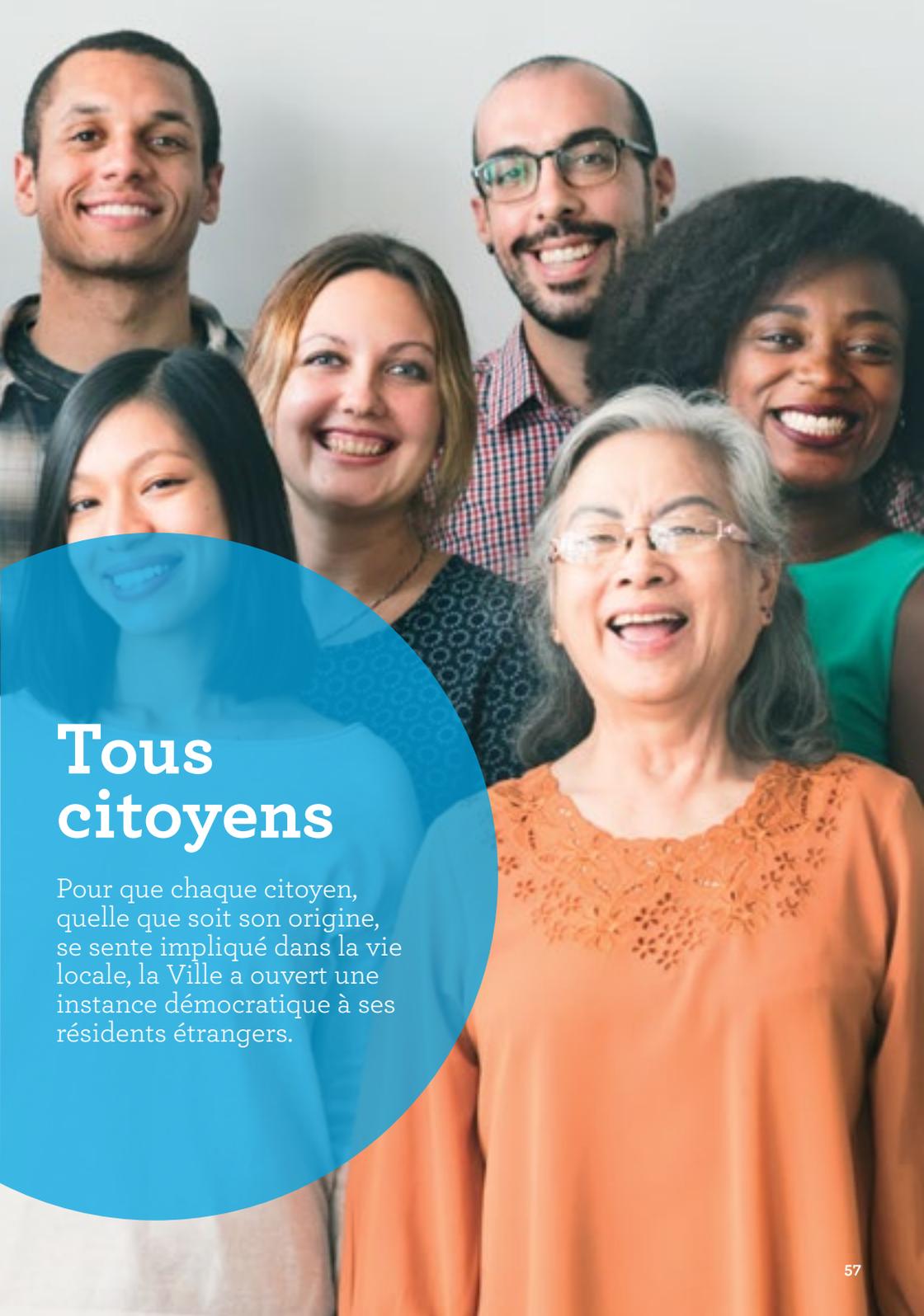
Les habitants sont également invités à participer à des balades urbaines organisées dans les différents quartiers au printemps et à l'automne. L'objectif de ces promenades est double : dresser un état des lieux des espaces partagés et sensibiliser la population à l'amélioration du cadre de vie et au respect de la propreté, du mobilier urbain et plus globalement de tous les biens mis en commun.



### La GUSP

Sous l'égide d'Est Ensemble, territoire de la Métropole du Grand Paris, une charte de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) unit désormais la Ville aux bailleurs sociaux implantés sur son territoire. Cette charte fixe un socle commun d'exigences en terme de service rendu aux locataires, assorti d'un programme d'actions à mener dans chaque quartier prioritaire pour améliorer le cadre de vie et renforcer le lien social.





# Tous citoyens

Pour que chaque citoyen, quelle que soit son origine, se sente impliqué dans la vie locale, la Ville a ouvert une instance démocratique à ses résidents étrangers.

**Pôle Démocratie  
locale**

84/88, avenue du  
Général Leclerc  
(tél.) 01 49 15 48 82  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-  
17h30

## Valoriser sa différence

Membres de droit du conseil de leur quartier, les résidents étrangers disposent aussi d'une instance participative qui leur est propre. Ce conseil d'un nouveau genre s'attache à promouvoir les cultures, lutter contre les discriminations et faire entendre des voix citoyennes souvent absentes des bureaux de vote.



**QUESTION À UN ÉLU : MATHIEU MONOT**

### **adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, à la Qualité de l'espace public, aux Travaux et à la Politique de la ville**

#### ***Pourquoi créer un conseil "pour" la citoyenneté des étrangers ?***

*Les résidents étrangers non européens n'ont toujours pas le droit de vote aux élections locales. Ils sont de fait écartés des processus de décision qui pourtant les concernent aussi directement. En créant un conseil "pour" la citoyenneté des étrangers, la municipalité prend clairement position. C'est un acte militant !*

*Au-delà du symbole, c'est aussi le moyen de garantir l'exercice d'une citoyenneté locale pour tous.*

*Nombre de résidents étrangers travaillent, paient des impôts, participent à la vie de la cité et contribuent au rayonnement de la ville.*

*Avec ce conseil, tous les habitants - ceux qui ont le droit de vote comme ceux qui en sont injustement privés - sont invités à s'exprimer et sont associés à la gestion de la commune. Susciter la participation active des Pantinois(e)s et favoriser l'intérêt porté à la chose publique sont pour nous des nécessités.*



## **Un conseil pour la citoyenneté des étrangers**

Afin que tous les Pantinois puissent participer à la vie de la ville même s'ils ne sont pas de nationalité française, un conseil pour la citoyenneté des étrangers a été créé en 2015. 30 hommes et femmes, habitants de tous les quartiers et membres d'associations, se réunissent régulièrement pour être acteur de la vie locale, lutter contre les discriminations, soutenir le droit de vote et l'éligibilité des citoyens étrangers aux élections locales, améliorer l'accès aux droits et surtout s'exprimer et faire entendre leur voix.

## **Des projets concrets pour faciliter l'intégration**

Pendant un mandat de deux ans, les conseillers ont travaillé en commissions et ont rencontré les habitants à travers des soirées interculturelles, des World Cafés et des Samedis du droit pour mieux faire connaître les lois relatives à la citoyenneté des étrangers : droit d'asile, droit au logement...

# M'investir dans le tissu associatif





# Découvrir les asso- ciations pantinoises

Développer ses compétences,  
défendre une cause, rencontrer  
d'autres passionnés...  
une expérience associative  
est toujours source  
d'épanouissement et  
d'enrichissement  
personnel.

# S'engager, un acte important

Que l'on souhaite développer son cercle relationnel, se sentir utile ou simplement partager de bons moments, une démarche associative a toujours du sens. Fédérant des bénévoles venus de tous les horizons autour d'un projet commun, elle invite à poser un nouveau regard sur les autres, mais aussi sur soi-même.

## Maison des associations

61, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 49 15 41 83  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h30

## Plusieurs niveaux d'investissement

Que vous recherchiez une activité pour occuper votre temps libre ou souhaitiez consacrer quelques heures ici et là à une bonne cause, dans le milieu associatif, chacun est libre de s'investir comme il le souhaite. Et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

## Une démarche très simple

Il existe mille et une façons d'aller à la rencontre des associations implantées à Pantin.

Vous souhaitez proposer bénévolement vos services à une structure susceptible de rechercher vos compétences ? La Ville, via la Maison des associations, se chargera de relayer votre demande.

## Rejoindre une association qui me ressemble

Sauvegarde du petit patrimoine, aide aux personnes en difficulté, soutien scolaire, atelier artistique ou simplement club sportif : parmi les 500 associations présentes sur le territoire pantinois, vous trouverez forcément celle qui saura vous plaire. À vos marques...

### Une large palette d'activités

#### DES SPORTS POUR TOUS

Du qi gong au rugby, de la natation à l'escalade en passant par le cyclisme et la gymnastique, tous les sports ou presque sont présents à Pantin. Vous souhaitez juste conserver la forme ou, au contraire, pratiquer assidûment en compagnie d'autres passionnés ? Tous les niveaux sont acceptés, et plusieurs clubs proposent même des séances adaptées aux seniors.

#### UN POISONNEMENT D'ARTS ET DE CULTURES

Danse, musique, théâtre, peinture, mais aussi réalisation de marionnettes ou créations à partir de matériaux de récupération... À Pantin, près d'une association sur trois s'illustre dans le domaine artistique. Dédiées aux enfants ou accueillant tous les publics, elles offrent aussi une occasion unique de découvrir d'autres cultures, diverses et riches, à l'image de la ville.

#### DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

En ville plus qu'ailleurs, l'environnement et le cadre de vie comptent. À Pantin, de nouvelles associations naissent chaque année, dédiées au développement durable sous toutes ses formes :

- préservation de la faune et de la flore locale ;
- écocitoyenneté, gestes verts ;
- récupération, consommation alternative ;
- acheminement de fruits et légumes régionaux par voie fluviale ;
- protection animale ;
- lutte contre la pollution ;
- et bien sûr les jardins partagés, tous gérés de manière associative.

### **TOUJOURS PLUS DE SOLIDARITÉ**

C'est le domaine qui fédère le plus de projets citoyens. Indispensable, la solidarité s'exprime à Pantin par le biais de nombreuses initiatives associatives. Des amicales de locataires au secours alimentaire, des dispositifs de médiation à l'assistance aux personnes âgées, des centaines de bénévoles ont choisi d'offrir leur temps aux plus fragiles pour leur permettre de vivre mieux.

### **DES DIZAINES DE STRUCTURES POUR LES ENFANTS ET LES ADOS**

Organisation de spectacles et de sorties découverte à destination des plus jeunes, soutien scolaire et aide aux devoirs, développement des échanges culturels... Le bénévolat constitue l'une des meilleures voies pour amener les jeunes générations vers une citoyenneté sereine et responsable.

### **L'INDISPENSABLE DEVOIR DE MÉMOIRE**

Se souvenir de l'occupation, des déportations et de la Shoah : à mesure que disparaissent les témoins des atrocités commises et les blessures irréparables, la mémoire se fait plus précieuse encore, et l'investissement de bénévoles, indispensable.



## Un salon pour les associations pantinoises

À chaque rentrée, le Salon des associations est l'occasion pour les clubs et structures bénévoles de Pantin d'aller à la rencontre des citoyens. Conviviale et festive, cette journée désormais organisée Place de la Pointe permet de mesurer la diversité des activités proposées à la population, de nouer des contacts et de procéder, si on le souhaite, aux formalités d'adhésion. Ponctué de démonstrations et d'animations, ce moment célèbre la convivialité.

## Les bénévoles, partenaires de la Ville

Jouant un rôle moteur dans la vie pantinoise, les associations sont de fait associées à la plupart des actions citoyennes menées par la municipalité. Des fêtes de quartier aux animations estivales, de la Semaine du développement durable au Noël solidaire, elles sont toujours présentes là où bat le cœur de Pantin.





# Créer et faire vivre mon association

Parce qu'une passion se vit toujours mieux à plusieurs, vous avez décidé de créer votre association. De la rédaction des statuts à la recherche de subventions, la Ville vous accompagne à chaque étape.

## Lancer son projet

Culturelle, sportive, ludique ou solidaire ?

À condition qu'elle respecte la loi, les bonnes mœurs et s'abstienne de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou aux valeurs républicaines, la nature du projet est libre. Une seule limite : être au moins deux.

### La rédaction des statuts

La première étape consiste à définir l'activité envisagée et son but. Cet objet social est important, notamment pour déterminer la convention collective applicable en cas d'embauche. Il doit figurer dans les statuts, avec l'identité des cofondateurs, l'adresse du siège social, les règles de fonctionnement ou encore les modalités de perception des cotisations.

### La déclaration en Préfecture

Une fois ces statuts entérinés lors de l'assemblée générale constitutive, l'association est prête à être déclarée en Préfecture, avec publication au *Journal officiel*. Bien que facultative, cette démarche est indispensable pour pouvoir solliciter des subventions. Elle peut s'effectuer en ligne sur : [compteasso.servicepublic.fr](http://compteasso.servicepublic.fr).

Besoin d'aide ? La Maison des associations peut vous guider à tous les stades d'avancement de votre projet.

# Obtenir le soutien de la ville

Participation au financement, prêt de matériel, hébergement ou encore mise en réseau,... la Ville a mis en place de multiples services pour permettre aux associations de grandir, gagner en visibilité et susciter de nouvelles vocations. Plus d'une structure pantinoise sur trois bénéficie d'un soutien.

## Les subventions de fonctionnement

Près de 20 % des associations pantinoises perçoivent une subvention annuelle de la part de la Ville, dans certains cas augmentée d'une aide de la Région, du Département, de l'État... De quelques centaines d'euros en moyenne, ces participations financières sont accordées sur dossier et font l'objet d'une délibération du conseil municipal.

### COMMENT PROCÉDER ?

La demande doit être déposée à la Maison des associations en début d'année, accompagnée de divers documents administratifs : statuts, récépissé de la déclaration en préfecture, attestation d'assurance, RIB, ou encore procès-verbal de la dernière assemblée générale.

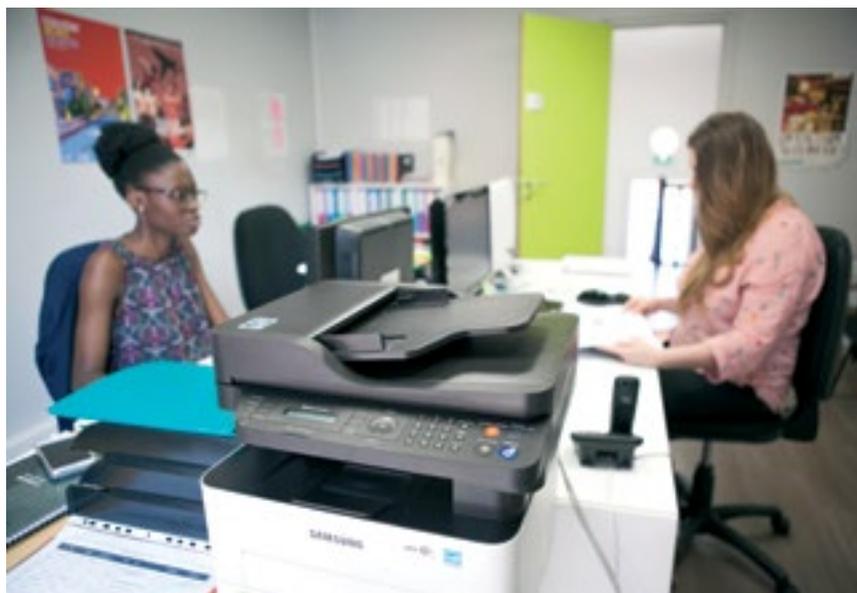
### QUELLES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Compte tenu de l'enjeu actuel de maîtrise budgétaire, une attention particulière est portée à l'intérêt des projets pour la vie locale, à la rigueur comptable, ainsi que, le cas échéant, à la qualité des actions menées antérieurement. Les associations prosélyte et/ou sectaires, ne sont pas éligibles.



### L'association loi 1901

Une association loi 1901 est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que celui de partager des bénéfices. Cette loi garantit l'une des plus grandes libertés républicaines : celle de s'associer sans autorisation préalable. Il en existe aujourd'hui plus d'un million en France, dans tous les domaines, souvent portées par un petit groupe de personnes désireuses de partager leurs savoir-faire et leurs passions ou encore d'aider les autres, sans chercher, directement ou indirectement, à s'enrichir. Une association loi 1901 peut néanmoins employer des salariés.



## **La mise à disposition de locaux**

Pour un usage permanent ou ponctuel, la Ville met des locaux à la disposition des associations. De nombreuses structures sportives et culturelles bénéficient ainsi de créneaux dans les stades, les piscines. Pour obtenir une salle afin de s'y réunir, il suffit de déposer une fiche projet auprès la Maison des associations, au minimum un mois avant la date de l'événement. Là encore, les structures possédant un ancrage local fort, regroupées en partenariats, ou ayant tissé un partenariat avec la Ville et menant des projets qualitatifs bénéficient d'une priorité.

La Maison des associations met également à disposition des bureaux à l'année. Pour obtenir un local, les demandes doivent faire l'objet d'un dossier de candidature qui sera ensuite étudié lors de commissions d'attribution.

## **Le prêt de matériel**

Tables, chaises, matériel de sonorisation ou encore tentes : n'hésitez pas à demander ! Un prêt de matériel est souvent possible.

## Les conventions avec les maisons de quartier

Courtilières, Quatre-Chemins, Haut-Pantin, Petit Pantin et Mairie-Ourcq : les cinq maisons de quartier de la ville ont vocation à devenir des partenaires naturels pour les associations pantinoises. De nombreuses activités s'y déroulent et peuvent mettre à la disposition ponctuelle ou régulière des bénévoles des locaux ou du matériel. Ces aides sont encadrées par la signature d'une convention entre la Ville et les associations bénéficiaires.



**QUESTION À UNE ÉLUE : NATHALIE BERLU**

### **adjointe au maire déléguée à la Vie des quartiers, à la Vie associative et à la Coopération décentralisée**

#### **Quelle ambition pour la Maison des associations ?**

*Osons la métaphore ! D'ici peu, ce nouveau lieu devrait ressembler à une ruche... Un carrefour où militants et permanents d'associations, personnes voulant s'investir dans une action collective ou tout Pantinois intéressé par la vie locale pourront se croiser, échanger, s'informer, monter ensemble des projets et partager des moments de convivialité.*

*Un grand brassin d'idées va s'y concrétiser. Cet espace de vie et de maturation donnera à la ville une dimension encore plus citoyenne et solidaire.*

*Sur place, des agents apporteront leur expertise dans l'accompagnement des initiatives. Nous pensons que cette intelligence collective, condensée dans cette maison entièrement rénovée et joliment aménagée, permettra le développement de nouvelles actions utiles à tous sur notre territoire.*



## Une structure dédiée à l'engagement associatif

La Maison des associations est une ruche bourdonnante de 300 m<sup>2</sup> en plein cœur de la ville, destinée à donner un toit et des ressources, mais aussi à favoriser les rencontres, la mise en commun de moyens et l'éclosion de projets partagés. Ouverte à tous, elle met à la disposition des structures bénévoles pantinoises une salle de réunion, un espace de co-working, neuf bureaux permanents, un espace cafétéria et plusieurs dizaines de boîtes aux lettres, offrant ainsi aux associations la possibilité d'y domicilier leur activité. Actuellement, 381 associations y sont répertoriées.

**Maison des associations**  
61, rue Victor Hugo  
(tél.) 01 49 15 41 83  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 et 13h30-17h30

## Un accompagnement au quotidien

Animée par des agents municipaux, elle s'est aussi donnée pour mission de favoriser le développement de projets associatifs, à travers un accompagnement individuel ou collectif. Elle peut même accompagner les demandes de subvention et les appels à projets.

## Un point de ralliement pour les citoyens

Elle a également vocation à informer sur l'offre associative et à orienter les citoyens désireux de s'investir dans le bénévolat, ou simplement de pratiquer une activité, vers la structure la plus adaptée à leur demande.

À moyen terme, elle entend se doter de tous les outils aidant les structures qui le souhaitent à bien grandir. Recruter et employer des salariés, élargir son champ d'activités, concilier esprit associatif et démarche entrepreneuriale...

La Maison des associations organise périodiquement des conférences et proposera bientôt des formations aux bénévoles désireux de gagner en compétences.





# Guide des citoyens

Être citoyen... c'est un droit et un devoir.  
Et à Pantin, on a le choix : on peut l'être un peu,  
beaucoup, passionnément, selon son âge et  
sa volonté d'engagement dans la cité.

- Pour mieux comprendre le cadre démocratique qui régit l'organisation de la ville
- Pour que chacun se sente responsable dans (et de) l'espace commun à tous
- Pour s'initier et participer à la vie démocratique locale
- Pour s'investir ou développer une association, véritable booster de la cité...

Suivez le guide !

